

**Point n° 6 - Fiche 1 : Exécution budgétaire 2014**

Le programme 156 « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » comporte à la fois des dépenses de personnel (titre 2), des dépenses de fonctionnement (titre 3) et des dépenses d'investissement (titre 5). Ce dernier type de dépenses peut également donner lieu à un financement par l'intermédiaire de crédits d'autres programmes (BOP 309 « entretien des bâtiments de l'Etat » ou BOP 723 « contributions aux dépenses immobilières »).

**I – Les dépenses de personnel : titre 2**

Depuis l'exercice 2014, la gestion de la masse salariale a été simplifiée puisque, désormais, l'ensemble des dépenses de personnel du titre 2 est directement suivi au niveau de la DGFIP, dans le budget opérationnel de programme (BOP) de centrale. Le titre 2 est donc approuvé dans sa totalité, au niveau central, par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM).

A chaque direction (nationale, spécialisée, régionale ou départementale) des finances publiques est associée une unité opérationnelle (UO).

Quelques dépenses de personnel, limitées en montant, ne sont pas gérées dans le cadre du titre 2 et de l'application paye sans ordonnancement préalable. Ces dépenses sont mises en paiement directement dans l'outil chorus. Certaines sont prises en charge par l'intermédiaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des directions départementales sur le titre 3 (frais médicaux hors accident du travail, frais de changement de résidence...).

**II – Les dépenses d'investissement : titre 5**

Ce type de dépense peut être financé par l'intermédiaire du programme 156 mais également par un autre programme (programmes 309 ou 723). Les autorisations d'engagement correspondantes sont suivies au niveau de la direction générale. Elles sont déléguées spécifiquement pour des opérations particulières qui ont reçu l'accord de financement préalable de la DGFIP. Les crédits de paiement sont délégués au fur et à mesure des paiements à effectuer.

Au cours de l'année 2014, les travaux réalisés dans ce cadre ont exclusivement concerné :

- L'opération pluriannuelle de densification du siège de la DDFiP, financée sur le programme 723, qui avait été engagée depuis 2011. Les travaux importants de réaménagement des locaux des premier et troisième étages ont ainsi pu être définitivement réceptionnés au tout début de l'année 2015 et les services concernés ont ensuite pu s'installer dans leurs nouveaux bureaux. Le montant total des dépenses correspondant à cette opération est respectivement, en 2014, de 465 009 € au titre des autorisations d'engagement et de 379 165 € en ce qui concerne les crédits de paiement.

**III – Les dépenses de fonctionnement : titre 3**

Les dépenses de fonctionnement sont financées par la dotation globale de fonctionnement. Cette dotation comporte 3 niveaux :

- 1<sup>er</sup> niveau : il correspond à la dotation globale de fonctionnement (DGF) de base. Ces crédits sont délégués à hauteur de 90 % en début d'année.

- 2<sup>ème</sup> niveau : il regroupe des crédits dits « fléchés » correspondant à certaines catégories de dépense (frais de poursuite et de contentieux, frais de changement de résidence et de stage, maintenances informatiques, réseau RUBIS, remises diverses et taxes foncières). Ces crédits sont, comme pour le premier niveau, délégués à hauteur de 90 % en début d'exercice et le montant concerné a été calculé sur la base de 70 % des dotations attribuées en 2013. Le versement du solde de 10 % n'est pas automatique. Il est uniquement délégué en cours de gestion, en fonction des besoins exprimés sur justificatifs auprès de la DGFIP.
- 3<sup>ème</sup> niveau : il concerne des abondements exceptionnels accordés par la déléguée interrégionale en cours d'année à partir de la réserve gérée au niveau de la délégation interrégionale.

#### A - La dotation globale de fonctionnement 2014

	Autorisations d'engagement notifiées	Autorisations d'engagement déléguées
1 <sup>er</sup> niveau :	2 892 233 €	3 181 487 €
2 <sup>ème</sup> niveau :	297 432 €	507 627 €
3 <sup>ème</sup> niveau :	30 865 €	41 965 €
Refacturations diverses	- 174 123 €	- 200 235 €
Abondements complémentaires (action sociale - PUS 2014 - matériel TPE...)	10 351 €	10 351 €
Loyer TPM	603 950 €	603 950 €
<b>Total :</b>	<b>3 660 708 €</b>	<b>4 145 145 €</b>

Outre les crédits délégués au niveau local à concurrence de 4 145 145 €, des dépenses ont été engagées directement au niveau central pour la DDFiP à hauteur de 200 235 € (dépenses concernant le gaz et l'électricité, dépenses relatives aux imprimés), soit un total de crédits pour l'année 2014 de 4 345 380 €.

#### B - les engagements 2014

Les engagements juridiques se sont élevés à 4 144 966 €. Conformément aux directives données par la DGFIP depuis l'année dernière, la programmation et le suivi budgétaires doivent être réalisés par activité. Désormais, c'est à ce niveau budgétaire que les dépenses sont présentées. Ainsi, les dépenses exécutées au cours de l'exercice 2014 se répartissent, dans les conditions suivantes, entre les différentes activités utilisées au niveau local, au vu de la dernière nomenclature applicable :

Postes budgétaires	Dépenses exécutées Montant en €	Poids du poste budgétaire par rapport aux AE reçues (4 145 145 €)
Entretien lourd	24 736 €	0,60 %
Entretien courant	169 524 €	4,09 %
Energies et fluides	104 486 €	2,52 %
Loyers non budgétaires	1 602 190 €	38,65 %
Services	34 129 €	0,82 %
Autres dépenses	38 034 €	0,92 %
Affranchissements	872 415 €	21,05 %
Impression et reprographie	55 070 €	1,33 %
Déplacements hors formation	238 704 €	5,76 %
Frais de justice	160 550 €	3,87 %

Frais bancaires	28 667 €	0,69 %
Achat services informatiques	5 920 €	0,14 %
Consommables informatiques	35 934 €	0,87 %
Frais de réseau	45 153 €	1,09 %
Télécommunication	87 693 €	2,11 %
Location et entretien de matériels	10 088 €	0,24 %
Formation	159 740 €	3,85 %
Sécurité fonctionnement	118 618 €	2,86 %
Frais de transport	18 764 €	0,45 %
Prestations de service	6 741 €	0,16 %
Fournitures	37 209 €	0,90 %
Moyens généraux	37 410 €	0,90 %
<b>Total fonctionnement</b>	<b>3 891 775 €</b>	<b>93,89 %</b>
Matériels informatiques	48 449 €	1,17 %
Achat de matériels et mobiliers	51 443 €	1,24 %
<b>Total équipement</b>	<b>99 892 €</b>	<b>2,41 %</b>
Remises diverses	153 299 €	3,70 %
<b>Total engagements juridiques</b>	<b>4 144 966€</b>	<b>100,00 %</b>

Grâce à l'abondement exceptionnel de crédits en fin d'exercice 2014, les reports de charges entre exercices ont pu être limités. Par ailleurs, grâce aux efforts entrepris par l'ensemble du réseau départemental pour maîtriser les charges de fonctionnement courant, la part de la DGF non absorbée par ces dépenses, a pu être consacrée à l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des agents. Des dépenses d'équipement ont ainsi pu être engagées pour renouveler les postes de travail informatiques, constituer un stock de fauteuils neufs permettant de commencer à remplacer progressivement les matériels vieillissants, doter certains services d'un serveur vocal interactif conformément à leurs demandes parfois un peu anciennes (trésorerie de Gex, SIP-SIE de Trévoux), changer la porte d'entrée du parking du sous-sol au siège de la DDFiP, acquérir une nouvelle station de lever topographique pour le CDIF de Trévoux.

### C - Les différences significatives par rapport aux prévisions 2014

Les différences constatées entre la prévision et l'exécution budgétaires de la gestion 2014, s'explique principalement par les abondements de 3<sup>ème</sup> niveau intervenus exceptionnellement en fin d'année (soit 289 996 € en ce qui concerne les autorisations d'engagement et 311 461 € pour les crédits de paiement). Ces crédits supplémentaires ont permis à la DDFiP de terminer l'exercice dans des conditions globalement satisfaisantes. Le service budget logistique a veillé à ce que les crédits supplémentaires, délégués au mois de novembre 2014, puissent être consommés le plus complètement possible avant la fin de la période utile, fixée au 10 décembre pour les autorisations d'engagement.

Seules les activités qui présentent un enjeu financier et qui ont un écart significatif entre la prévision initiale de la dépense concernée et la réalisation effective sont examinées dans la cadre du présent document.

#### ➤ LOYERS NON BUDGETAIRES

Le niveau de la dépense observé sur cette activité budgétaire, supérieur de 61,03 % par rapport à la prévision, s'explique principalement par un abondement spécifique de 603 950 € d'autorisations d'engagement qui a été délégué en cours d'exercice 2014 par la DGFIP pour permettre à la DDFiP de faire face à l'engagement de la location, pour une durée ferme de 6 années, des locaux de la trésorerie principale municipale de Bourg-en-Bresse (le loyer de ce poste comptable a pu être renégocié dans le cadre de l'opération de renégociation des baux de l'Etat, engagée à la demande du responsable régional de la politique immobilière de l'Etat, afin de pouvoir obtenir la diminution

des charges correspondantes ; un cabinet spécialisé est chargé de conduire ces opérations auprès des bailleurs concernés). Le reste de l'augmentation de cette activité correspond au coût de la révision des loyers, mais son impact est assez marginal.

➤ **DEPENSES D'AFFRANCHISSEMENT**

Le supplément de charge comptabilisé en 2014 pour ce poste (+13,07 %) tient d'une part à l'augmentation du coût de l'affranchissement des avis de sommes à payer du secteur public local (soit +20.26 % correspondant à plus de 36 000 € ; cette augmentation importante est surtout liée au recours plus fréquent à la redevance incitative concernant la gestion des déchets) ainsi qu'au coût du nouveau marché pluriannuel des machines à affranchir mis en œuvre au cours de l'année 2014 et d'autre part à la hausse des tarifs postaux au 01/01/2014 (hausse de 2 % en moyenne mais qui pour certains produits, dont celui de l'écopli, atteignait plus de 4 %). À la demande de la DGFIP, un dispositif de centralisation au siège de la DDFiP du courrier à affranchir a été engagé depuis le 01/09/2014, afin de participer utilement à l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement, qui a été fixé à l'ensemble des administrations. La centralisation du courrier « départ » devrait, en effet, permettre de générer plusieurs types d'économies : économies liées à la réduction du coût de location du parc des machines à affranchir et des lignes téléphoniques associées ; économies sur les consommables nécessaires au fonctionnement de ces machines ; économies générées par le recours plus systématique et plus massif au tarif sensiblement moins coûteux de l'écopli en nombre, dans un contexte de hausse importante des tarifications postales.

➤ **FRAIS DE DEPLACEMENTS HORS FORMATION**

Le surcoût de dépense (+ 6,47 % soit 14 516 €) enregistré au titre des frais de déplacement est essentiellement conjoncturel, même si la modification de leurs règles de remboursement a participé à la hausse constatée.

➤ **ENTRETIEN COURANT**

Plusieurs éléments expliquent l'important écart entre la prévision et l'exécution budgétaires de ce poste de dépense (+112,50 %) :

- S'agissant des charges connexes à la location, la dépense effectivement comptabilisée a dû prendre en compte d'une part les charges locatives pluriannuelles liées au renouvellement anticipé, pour une durée ferme de six années, du bail de la trésorerie municipale de Bourg-en-Bresse et d'autre part des charges réelles, en année pleine, liées à la location des locaux du centre des finances publiques d'Oyonnax (en 2014, les charges locatives de ce nouveau site avaient été calculées forfaitairement et pour une période écourtée, compte tenu de la remise exceptionnellement obtenue par la DDFiP auprès de la Semcoda, en raison des dysfonctionnements signalés de manière persistante dans les locaux, après l'installation de nos services).
- Dans un contexte de ressources contraintes, la prévision concernant l'entretien des terrains et des bâtiments avait été strictement limitée au coût des seuls contrats en cours. Toutefois, des travaux complémentaires ont été nécessaires en cours d'année pour achever l'installation définitive du centre des finances publiques de Nantua, pour près de 12 000 €. Par ailleurs, plusieurs interventions et prestations de services ont aussi dû être engagées sur les différents sites occupés par les services de la DDFiP au cours de l'exercice, pour plus de 31 000 €.
- La même logique de prévision avait été appliquée pour l'entretien des biens immobiliers mais des dépenses supplémentaires ont également été nécessaires au cours de l'exercice (prestations de service pour de l'entretien, des réparations et des aménagements divers : installation des locaux du secteur Est de Bellegarde, remplacement de brise soleil au SIP-SIE d'Ambérieu, installation de vitrage bas au SIP-SIE de Bellegarde dans le cadre du plan urgence sécurité 2014 pour lequel des crédits spécifiques ont été délégués par la DGFIP, remplacement de la porte du garage en sous-sol au siège de la DDFiP...).

- En ce qui concerne l'entretien des espaces verts, une économie a pu, en revanche, être réalisée en supprimant le dernier contrat de maintenance existant. L'entretien correspondant a été confié aux agents de service de la DDFiP.

➤ **FRAIS DE JUSTICE**

L'excédent de dépense constatée au titre de cette activité (+ 13,12 % soit 18 619 €) est essentiellement circonstanciel : les honoraires juridiques qui correspondent à des crédits de niveau 2 sont en réduction sensible, -60,43 %, traduisant une baisse du contentieux juridictionnel et des frais associés (y compris les éventuelles condamnations de l'Etat) ; parallèlement, les honoraires des huissiers et frais connexes sont en nette hausse : cette hausse concerne, en fait, surtout le début de l'exercice dans la mesure où la prise de service effective d'un second huissier des finances publiques en cours d'année a permis de limiter, ensuite, le recours aux huissiers de justice ; par ailleurs, sur la même période, le secteur du pays de Gex a également réduit très sensiblement son volume de dossiers confiés aux huissiers de justice.

➤ **FRAIS DE FORMATION**

L'évolution de ce poste budgétaire est conjoncturelle. La prévision s'était basée sur la dépense de l'année précédente. Or des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pour tenir compte de besoins de formation plus importants, formation des agents de catégorie C, des emplois PACTE et des emplois réservés. La modification des règles de remboursement de ces frais a également participé à la hausse constatée, de même que la revalorisation du barème des frais de déplacement.

➤ **SECURITE FONCTIONNEMENT**

L'écart global observé (+ 10,22 % soit 11 008 €) sur cette activité entre la prévision et l'exécution réelle de dépenses a plusieurs origines. Il masque par ailleurs l'évolution inverse d'une des natures de dépense de ce poste budgétaire :

- L'écart constaté au titre de l'achat du matériel de sécurité tient au changement de mode de comptabilisation de ces matériels, décidé par la DGFIP à partir de mai 2014. Précédemment, ils devaient être comptabilisés au titre des charges de maintenance technique.
- Celui qui concerne la ligne du transport de fonds est lié à l'opportunité qui s'est présentée en fin de gestion 2014, de pouvoir payer la facture de la société Loomis de novembre 2014 (ainsi un mois supplémentaire de charges a pu être comptabilisé au titre de l'exercice précédent).
- Grâce au changement du titulaire du nouveau marché de maintenance du matériel de sécurité incendie, le coût de la prestation correspondante a pu être réduit par rapport à l'année précédente qui avait servi de référence pour la prévision.

➤ **ENERGIES ET FLUIDES**

Afin de permettre une parfaite comparaison entre la prévision et l'exécution budgétaire de cette activité, il faut également tenir compte, pour l'exercice 2014, du coût des factures de fluides payées par la DGFIP pour le compte de la DDFiP de l'Ain et qui lui est refacturé. Cette opération s'élevait en 2014 à 193 471 €. En réalité, ce poste budgétaire a donc connu une réduction significative (354 242 € en 2013 et seulement 272 247 € consommés en 2014, soit une diminution de 23,15 %). Cette bonne maîtrise de la dépense s'explique par un hiver 2013/2014 particulièrement clément, par un coût durablement modéré des fluides pendant l'année, par la libération de locaux occupés dans le cadre des opérations de densification, par le changement du titulaire du marché de gaz depuis le 01/10/2014 pour les sites importants (gain estimé de -19 % par rapport au fournisseur précédent) et enfin, par la vigilance du personnel pour mettre en œuvre les bonnes pratiques en la matière.

➤ **TELECOMMUNICATION**

Cette activité présente également un écart important (+ 51,64 % soit 29 863 €) entre la prévision et la consommation effective de crédits. La prévision n'était en l'occurrence pas simple à réaliser car, si le changement du titulaire du marché de téléphonie en cours de gestion 2014 devait conduire à une économie importante, l'évaluation du montant de cette économie était assez malaisée compte tenu de la difficulté à estimer la base de référence de la charge entre les deux opérateurs. En réalité la dépense de téléphonie fixe a effectivement diminué de 35,31 % entre 2013 et 2014 puisque le montant de crédits consommés pour les exercices 2013 et 2014 est respectivement de 131 688 € et 85 191 €.